



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 juillet 2020

Délibération n° 2020-0115

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation de représentants du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : Lundi 13 juillet 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : Mercredi 29 juillet 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Blache, Boumertit, Bréaud, Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Buffet, Mmes Burillon, Cardona, M. Chambon, Mme Charnay, M. Cochet, Mme Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Dalby, David, Debû, Mme Dehan, MM. Dossus, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, M. Gascon, Mmes Georgel, Giromagny, MM. Gomez, Grivel, Grouit, Mme Jannot, MM. Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Marguin, Marion, Millet, Mône, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mmes Percet, Popoff, Prost, M. Quiniou, Mme Roch, M. Rudigoz, Mmes Saint-Cyr, Sarselli, MM. Sellès, Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Vergiat), MM. Barge (pouvoir à Mme El Faloussi), Benzeghiba (pouvoir à Mme Crédoz), Blein (pouvoir à Mme Prost), Mmes Borbon (pouvoir à M. Brumm), Bouagga (pouvoir à M. Artigny), Bramet-Reynaud (pouvoir à M. Bréaud), Brossaud (pouvoir à Mme Hemain), M. Bub (pouvoir à Mme Vessiller), Mmes Burricand (pouvoir à M. Millet), Cabot (pouvoir à Mme Khelifi), Chadier (pouvoir à Mme Fontanges), MM. Charmot (pouvoir à M. Mône), Cohen (pouvoir à M. Cochet), Mme Coin (pouvoir à Mme Saint-Cyr), M. Da Passano (pouvoir à Mme Jannot), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Moreira), MM. Devinaz (pouvoir à M. Payre), Diop (pouvoir à M. Legendre), Doganel (pouvoir à M. Chambon), Mmes Dupuy (pouvoir à M. Vincendet), Fournillon (pouvoir à Mme Cardona), Frety-Perrier (pouvoir à M. Kohlhaas), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Geourjon (pouvoir à M. Pelaez), Girard (pouvoir à Mme Corsale), Godinot (pouvoir à Mme Vacher), Mme Guerin (pouvoir à M. Badouard), MM. Kabalo (pouvoir à Mme Jannot), Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Mme Lagarde (pouvoir à M. Blanchard), M. Lassagne (pouvoir à Mme Nachury), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), MM. Maire (pouvoir à M. Athanaze), Monot (pouvoir à Mme Groperrin), Perez (pouvoir à Mme Baume), Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Azcué), M. Petit (pouvoir à Mme Crespy), Mme Picot (pouvoir à Mme Panassier), MM. Pillon (pouvoir à M. David), Portier (pouvoir à M. Bagnon), Mme Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), MM. Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Ray (pouvoir à M. Guelpa-Bonaro), Mme Reveyrand (pouvoir à M. Van Styvendael), M. Roustan (pouvoir à M. Camus), Mmes Runel (pouvoir à Mme Edery), Sechaud (pouvoir à M. Longueval), M. Seguin (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), M. Uhlich (pouvoir à M. Smati).

Absents non excusés : Mme Frier.

Conseil du 27 juillet 2020**Délibération n° 2020-0115**

commission principale :

objet : **Conseil d'administration de la régie personnalisée Les Nuits de Fourvière - Désignation de représentants du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 juillet 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le festival Les Nuits de Fourvière constitue l'un des éléments forts de la politique culturelle de la Métropole de Lyon en matière de spectacle vivant. Il figure parmi les 1^{ers} festivals de France et a su, à la faveur d'une programmation ouverte et pluraliste, trouver sa place et son identité dans le paysage culturel national.

Il est également l'un des vecteurs majeurs de l'animation d'un site historique remarquable sur lequel il se tient.

La régie personnalisée dénommée Les Nuits de Fourvière a été créée par le Département du Rhône le 1^{er} décembre 2005. Elle est dotée d'une autonomie juridique et financière et elle a pour objet l'organisation d'un festival de spectacle vivant et de cinéma, rattachée au parc des théâtres gallo-romains de Fourvière.

À ce titre, elle doit :

- dans le cadre du festival, respecter et mettre en valeur le site historique des théâtres gallo-romains de Fourvière et en assurer la promotion auprès de son public,
- établir un programme artistique par la production, la coproduction et la diffusion de spectacles,
- mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'information et à l'accueil des publics, à l'exploitation et à l'animation du festival, mais aussi au plan des infrastructures techniques, de la billetterie, de la buvette et des prestations de restauration,
- permettre l'accès de ses activités à tous les publics, notamment par des tarifs adaptés aux jeunes et aux populations défavorisées,
- gérer les ressources financières mises à sa disposition, par la Métropole notamment.

II - Modalités de représentation

La régie personnalisée est constituée en vue d'assurer un service d'intérêt public rattachée à une compétence métropolitaine. Ce rattachement a été confirmé par la délibération du Conseil n° 2015-0176 du 23 février 2015.

Ses statuts modifiés par délibération du conseil d'administration du 24 mars 2015 stipulent qu'elle est administrée par un conseil d'administration dont les membres sont désignés par la Métropole parmi les élus détenteurs d'un mandat au titre de la Métropole.

Ce conseil d'administration est composé de 9 titulaires et 9 suppléants, tous issus du Conseil de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

Désigne en tant que titulaires et suppléants pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration de la régie Les Nuits de Fourvière :

Titulaires	Suppléants
1 – Jérôme BUB	1 – Maryline SAINT-CYR
2 – Benjamin BADOUARD	2 – Marie-Christine BURRICAND
3 – Yves BEN ITAH	3 – Gilles ROUSTAN
4 – Nadine GEORGEL	4 – Fatiha BENAHMED
5 – Caroline LAGARDE	5 – Sophia POPOFF
6 – Véronique DUBOIS BERTRAND	6 – Marie Agnès CABOT
7 – Cédric VAN STYVENDAEL	7 – Richard MARION
8 – Clotilde POUZERGUE	8 – Joëlle PERCET
9 – Thomas RUDIGOZ	9 – Jean-Claude RAY

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juillet 2020.